Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20260126-20260109-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt six, le 26 janvier à 19h00*, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 20/01/2026.*

Etaient présents *: Y. MELLET, F. DROUIN, R. DENIEL, P. ROUSSEL V. FECAMP, C. CORBIERE, A. LOUNEV, J. LAPAIX, J. GUIFFAUT, S. DUTEIL, S. MIGNOT, V. LOUAZEL, V. MUSSARD.*
Etaient absents excusés *: D. MELLET (pouvoir à R. DENIEL).*
Etait absente *: F. DAVID.*
Mme Véronique LOUAZEL a été élue secrétaire

N° 2026-01-09

INSTALLATION BAVOLETS PARC ANIMALIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le parc animalier où se trouvent palmipèdes et autres volatils est régulièrement décimé par des renards ou des fouines. Malgré les tentatives de piégeage, nous retrouvons régulièrement des animaux tués.

Afin d'entraver cette mortalité animale et avant de procéder à l'acquisition de nouveaux animaux, la pose de bavolets avec fils barbelés et fils électriques pourrait être la solution.

Un devis a été demandé à l'association Études et Chantiers de TEILLAY pour la réalisation de 80 bavolets dont le montant s'élève à 1 600€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Délibère, à l'unanimité, sur la solution de pose de bavolets avec fils barbelés et fils électriques,
- Valide le devis de **l'association Études et Chantiers** pour la fourniture de 80 bavolets pour un montant de **1 600€.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,